



Et le mercredi ?

Le mercredi, les horaires sont les mêmes que les autres jours soit de **8h45 à 11h45**.

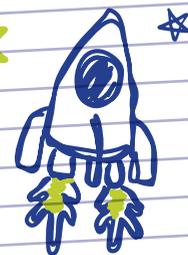
Pour faciliter l'organisation des familles, la Ville propose plusieurs solutions :

- 1 Votre enfant rentre l'après-midi à la maison :
 - à **11h45** : vous pouvez venir le chercher à la sortie de la classe
 - de **11h45 à 12h30** : pour vous permettre d'organiser au mieux sa sortie, un accueil périscolaire (gratuit de 11h45 à 12h00) est mis en place
 - de **11h45 à 13h30** : pour laisser le temps à ceux qui travaillent de venir chercher leur enfant dans les meilleures conditions, la Ville propose un repas froid et équilibré, sur le lieu de l'école
- 2 Votre enfant va au centre de loisirs l'après-midi :
Dès **11h45**, à la sortie de sa classe, votre enfant, accompagné par les animateurs est transporté gratuitement par la Ville jusqu'au centre de loisirs Aimée Verbe où il prendra son repas et y passera son après-midi.

Une question ?

Besoin de précision ?

Le Guichetunik se tient à votre disposition du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30** ainsi que le **samedi de 9h à 12h**, par téléphone au **02 40 80 85 00**, par courriel guichetunik@saintsebastien.fr



Réalisation : Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire - 02/2022 - Imprimé sur papier Ecolabel P711/002 - Ne pas jeter sur la voie publique

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :
DU DOUET, THÉODORE MONOD
ET DE LA FONTAINE

L'EMPLOI DU TEMPS DE VOTRE ENFANT ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023



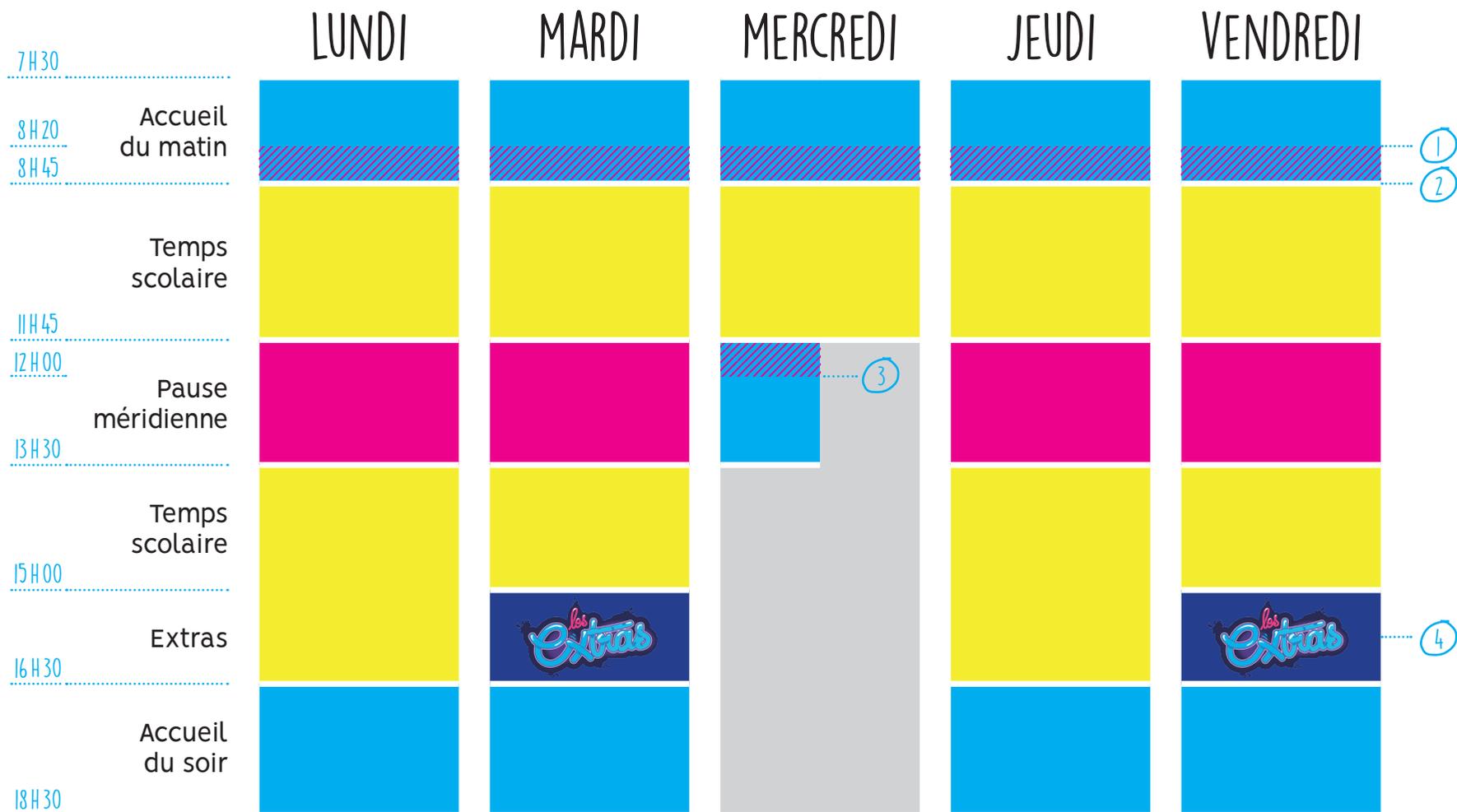
En janvier 2018, une enquête auprès des parents des écoles publiques a révélé que 64,10% des familles plébiscitaient le **maintien de la semaine à 4,5 jours**.
À l'écoute des parents et en concertation avec les partenaires éducatifs*, la Ville a mis en place un nouvel emploi du temps dans un souci de respecter le rythme des enfants. Les horaires ont été modifiés et harmonisés pour tous les groupes scolaires afin de diminuer l'amplitude journalière de présence. Les activités péri-éducatives appelées Extras, mises en place en 2014, sont totalement prises en charge par la Ville.
Respecter le rythme de l'enfant et favoriser son épanouissement sont les deux axes prioritaires de la Municipalité.



Laurent Turquois
Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire



*Resp. parents d'élèves, DDEN, enseignants, élus, inspectrice de l'Éducation Nationale et 3 représentants de la Conférence des Sages.



Un emploi du temps adapté aux enfants, sans impact financier pour les familles.

- ① 25 min de périscolaire gratuites sont mises en place de 8 h 20 à 8 h 45.
- ② La classe débute à 8 h 45.

■ Temps scolaire ■ Temps périscolaire ■ Centre de loisirs
■ Pause méridienne ■ Extras ■ Temps périscolaire gratuit

- ③ 15 min de périscolaire gratuites sont mises en place de 11 h 45 à 12 h 00 le mercredi.
- ④ Les Extras ce sont : 10 à 15 activités par jour et par école proposées aux enfants et intégralement financées par la Ville.